



Règlement de l'Opération promotionnelle

« Satisfait ou Remboursé 2022 - LE GRAND LEJON »

Article 1 : Nature de l'Opération

La société Le Grand Lejon, organise du 09/05/2022 et le 03/06/2022 une offre à l'attention des Consommateurs, intitulée « Satisfait ou Remboursé – LE GRAND LEJON » dénommé ci-après « l'Opération ». Cette Opération est ouverte à tous les consommateurs ayant acheté, entre le 09/05/2022 et le 03/06/, un produit porteur de l'offre dans l'un des magasins distributeurs ou sites de vente en ligne participant à l'Opération en France métropolitaine.

Article 2 : Principe de l'Opération

Pour l'achat entre le 09/05/2022 et le 03/06/ d'un des produits listés à l'article 3 ci-après, le consommateur pourra demander sous un délai d'un mois suivant cet achat (cachet de La Poste faisant foi) le remboursement de son achat, sous réserves du respect des conditions définies à l'article 4 ci-après.

Article 3 : Produits concernés

L'Opération concerne exclusivement les références suivantes sur la période du :

- Marinade thym citron – 33946100005843 – 200gr
- Marinade à la provençale – 33946100005836 – 200gr

Article 4 : Conditions de remboursement

S'il n'est pas pleinement satisfait des qualités de son produit, le consommateur pourra en solliciter le remboursement. Pour ce faire, le consommateur devra avoir :

- 1) Acheté entre le 09/05/2022 et le 03/06/2022 l'un des produits concernés par l'offre et visés à l'article 3 ci-dessus.
- 2) Préparé les documents et informations suivants :
 - Sur papier libre (nom, prénom, adresse complète et numéro de téléphone du consommateur) ou par l'intermédiaire du formulaire ci-dessous.
 - La preuve d'achat (ticket de caisse, facture)
 - Le code barre figurant sur l'emballage
 - Les motifs détaillés de l'insatisfaction du consommateur
- 3) Adressé le dossier complet sous un mois suivant l'achat (cachet de La Poste faisant foi) sous plis suffisamment affranchi à l'adresse suivante :

LE GRAND LEJON
ZA DE BEAUFEUILLAGE
22520 BINIC

Article 5. Modalités de remboursement

Si les conditions de remboursement listées à l'article 4 sont réunies, le consommateur recevra à l'adresse postale fournie, le remboursement de son achat par l'intermédiaire d'un chèque de la valeur d'achat de l'article dans un délai de 3 à 4 semaines à compter de la date de réception de son courrier. Nous nous gardons le droit, par le présent règlement, de contacter les participants afin d'échanger avec eux sur les motivations qui composent cette insatisfaction dans une logique d'amélioration continue. Nous nous gardons le droit de réserve sur le remboursement si nous identifions une tentative malhonnête. Nous sommes très attachés à la qualité de nos produits et souhaitons qu'une opération de ce type permettent aux consommateurs de goûter nos produits.

Article 6. Autres conditions

Cette offre est limitée à une seule demande par foyer (et donc par adresse postale) sur toute la durée de l'Opération.

L'Opération n'est pas cumulable avec d'autres offres ou remises promotionnelles.

Les frais d'envoi postaux ne sont pas remboursables.

La participation à cette Opération implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Toute demande illisible, incomplète, falsifiée, raturée ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle.

Les informations qui sont demandées dans le cadre de l'Opération « Offre découverte - Satisfait ou remboursé – LE GRAND LEJON » seront traitées informatiquement. Conformément à la loi n°7817 du 6 janvier 1978 « informatique et libertés » et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations nominatives vous concernant en écrivant à l'adresse de l'Opération.

